

Brevet 1

Sociabilité.

Le chien se laisse toucher sur tout le corps par l'examineur sans faire preuve d'agressivité, ni de crainte.

Le maître aura le droit de rassurer le chien par la voix, **mais ne pourra en aucun cas le toucher en même temps que le juge.**

Marche au pied.

L'exercice débutera lorsque le maître donnera l'ordre « assis » à son chien :

- Départ chien assis
- Présentation du chien au juge
- Marche au pied de 25 mètres (laisse détendue)
- Demi-tour
- Retour chien au pied
- Arrêt
- Assis
- Retour au juge
- Chien couché

Le Maître se présentera : « Monsieur X, conducteur du chien Y, présentant le Brevet N et représentant l'association A ».

Une marche au pied est considérée comme acquise quand le chien a l'épaule à hauteur du genou du maître.

Le demi-tour se fera soit en demi-tour extérieur, soit en demi-tour de type « RCI » (le chien fait le tour à l'extérieur du maître, qui lui pendant ce temps, fait une rotation en sens inverse sur lui-même), et ceci sur ordre du maître.

Sol

25 mètres sans palme (en combinaison de plongée).

Cette distance de natation (en ligne droite et en milieu naturel) se fera par le maître non accompagné de son chien. Il sera demandé au maître d'attacher son chien lors de son épreuve de natation. Cet exercice a pour but de tester l'aisance aquatique de la personne.

L'épreuve s'effectuera dans un style de nage correct et uniforme, en nage ventrale (brasse ou crawl), sans aide matérielle aquatique et sans prendre appui d'aucune manière que se soit durant la distance imposée. Aucun arrêt ne sera toléré. Le mouvement des jambes ou des bras seuls n'est pas autorisé.

Le départ se fera soit du bord (en ayant pied), soit au départ d'une embarcation, suivant le lieu de passage de l'épreuve de natation.

Cette distance doit être parcourue en un temps maximum de 2 minutes.

Natation

Eau

Rapport d'objet.

L'objet sera choisi et lancé par le maître. Le chien devra faire preuve de motivation, nagera jusqu'à l'objet, le prendra en gueule et le ramènera à la berge à proximité de son maître.

Il est toléré que le chien lâche l'objet dès que ses pattes entrent en contact avec le sol.

Le maître pourra donner un ordre pour chaque action (ex : « en avant », « tourne »,...), **mais ne pourra pas répéter ces ordres.**